



## Caution solidaire: comment s'en d?faire?!!

Par **delphine93**, le **15/05/2009** à **14:11**

Bonjour,

le 15janvier 2008, 2amies et moi signons un bail pour une durée de 3ans. Locapass, une tiers personne et mes parents se porteront garants. Ils signeront "Lu et approuvé, reconnais avoir reçu un exemplaire du présent bail pour lequel je me porte caution par acte séparé et annexe". Aujourd'hui je souhaite partir: récupérer la caution que mes parents ont vers?, et faire en sorte qu'ils ne soit plus garants!!!

Comment faire??? Le contrat stipule: SOLIDARITÉ-INDIVISIBILITÉ: "les copreneurs et toutes personnes pouvant se prévaloir des dispositions de l'article 14 de la loi du 6 juillet 1989 seront tenus solidairement et indivisiblement de l'exécution des obligations du présent contrat."

Puis-je simplement envoyer un avenant au contrat le jour où nous trouvons une locataire-entrant me remplaçant? Et stipuler dans l'avenant ces 2points: récupération de caution+mes parents ne sont plus garants, puisque c la personne entrante qui aura ses propres garants+paiera la caution?

J'espère que vous me comprenez!!!

Merci d'avance pour votre aide,

Cordialement,

Delphine